



FICHE D'INSCRIPTION

VACANCES D'ETE 2018

Du lundi 9 Juillet au vendredi 27 Juillet 2018 inclus

De 9 H à 12 H et de 13H30 à 17 H

Garderie 8h00/9h00 17h00/18h00

Cantine 12h00/13h30

1^{ère} semaine, 2^{ème} et 3^{ème} semaine de 5 jours

Temps Garderie Mat	Journée	Cantine	Garderie soir	Temps Garderie Mat	Journée	Cantine	Garderie soir	Temps Garderie Mat	Journée	Cantine	Garderie soir
Jours	Jours	Jours	Jours	Jours	Jours	Jours	Jours	Jours	Jours	Jours	Jours
L 9				L 16				L 23			
M 10				M 17				M 24			
M 11				M 18				M 25			
J 12				J 19				J 26			
V 13				V 20				V 27			

Cochez les jours où votre enfant fréquentera les différents services,

Si votre enfant n'est pas inscrit à la cantine, possibilité de l'inscrire en respectant le délai des 48 heures.

Régime : C.A.F M.S.A Autres
N° Allocataire :

Vous pouvez déposer le dossier d'inscription de votre enfant

À partir du **Lundi 7 mai jusqu'au **Vendredi 8 juin 2018****

Au Pôle territorial des Rives de la Suippe (1, rue de la République 51490 Pontfaverger)

Aux heures d'ouvertures du **Lundi au Jeudi de **8h30 à 12h** et de **13h30 à 17h.****

Et le **vendredi de **8h30 à 12h** ou par mail valerie.broutin@grandreims.fr**

Pour les enfants de 3 ans révolus (au premier jour du centre 09/07/2015)

À 12 ans (au dernier jour du centre 27/07/2006)

L'Enfant	
Nom et Prénom :	Date de naissance :
Adresse complète :	Code postal et Ville :
Adresse email : @	
Responsable(s) légal(-aux) de l'Enfant	
Nom(s) et prénom(s) du ou de(s) responsable(s) :	Code Postal :
Adresse personnelle :	Ville :
<u>N° téléphone domicile :</u>	<u>Numéros de portable :</u>

Pratique des activités

Je soussigné(e) responsable légal Mme, Mlle, M. _____
Autorise mon fils / ma fille(*) (nom, prénom de l'enfant) _____

À participer à toutes les activités proposées durant le séjour.

Pour les plus de 6 ans, un brevet de natation d'au minimum 25 mètres sera nécessaire pour la pratique des activités nautiques.

Autorisation de sortie

Je soussigné(e) responsable légal Mme, Mlle, M. _____ Autorise mon fils /
fille(*) nom, prénom de l'enfant) _____

- 1) à rentrer seul(e) (*)
- 2) Seuls ses parents viendront le ou la chercher (*)
- 3) à partir avec Mme, Mlle, M. :

* *barrez la ou les mention(s) inutile(s)* _____

Je soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance du règlement ci-
joint et m'engage à le respecter.

Veillez indiquer la mention « lu et approuvé » en toutes lettres

Fait à _____ le : _____
Signature

Autorisation de photographeur votre enfant

Nous, soussignés (nom, prénom, adresse), _____

Donnons l'autorisation à la direction de l'Accueil de loisirs de filmer et de photographeur notre
enfant (nom, prénom) _____,
de diffuser et exposer le film et les photographies uniquement dans le cadre de l'Accueil de
loisirs.

Cette autorisation n'est valable que pour la durée de l'Accueil de Loisirs.

Accord donné par le (la) mineur(e)

Date et lieu :

Signatures des responsables de l'enfant
précédées de la mention manuscrite
« Lu et Approuvé »

Fait à _____, le : _____
Signature(s)

Règlement et conditions d'inscription

1) INSCRIPTIONS

- a) L'inscription **A.L.S.H** se fait **IMPERATIVEMENT** à la semaine.
- b) L'inscription pour la **garderie** peut se faire de façon **JOURNALIERE** (*Matin et/ou après-midi*)
- c) L'inscription pour la **cantine** peut se faire de façon **JOURNALIERE** (*si la famille doit inscrire l'enfant alors qu'il ne l'était pas cela peut-être possible tout en respectant le délai d'inscription de 48 heures.*)
- d) L'inscription sera prise en compte uniquement quand le dossier est **COMPLET** et déposé au Pôle territorial des Rives de la Suippe.

Le dossier d'inscription est constitué des éléments suivants :

- **fiche d'inscription (recto/verso),**
- **fiche sanitaire avec les vaccins obligatoires,**
- **fiche d'autorisation d'hospitalisation**
- **attestation d'assurance responsabilité civile extra-scolaire, la G.A.V**
(*Garantie, accident de la vie*) est vivement conseillée,
- **attestation du quotient familial**

- e) Vous pourrez déposer le dossier d'inscription à partir du **lundi 7 Mai** jusqu'au **Vendredi 8 juin 2018** aux heures d'ouvertures (**du lundi au jeudi de 8h30 à 12h 13h30 à 17h et le vendredi 8h30 à 12h00**) au Pôle territorial des Rives de la suippe 1, rue de la République 51490 Pontfaverger ou par mail valerie.broutin@grandreims.fr
- f) La facture est effectuée après l'A.L.S.H toute désinscription ou absence non justifiée sera **FACTUREE SAUF PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL.**

La Communauté Urbaine Grand Reims (pôle Territorial Rives de la Suippe) ne sera pas tenue responsable des vols durant la durée de l'Accueil de Loisirs, ainsi que des incidents survenus en dehors des heures d'accueil indiqués ci-dessous.
En cas de dégradation du matériel ou des locaux, la **C.U.G.R** se retournera contre les responsables légaux des enfants pour obtenir réparation.

2) DATES ET LIEU DU CENTRE Du lundi 9 au vendredi 27 juillet 2018 à Pontfaverger (école maternelle **3/6 ans** et à l'école primaire **7/12 ans**).

- a) **La Garderie** à partir de **8h00** pour les **enfants âgés de 3 à 6 ans** à l'école maternelle, **pour les enfants âgés de 7 à 12 ans** à l'école primaire à la salle de Garderie jusqu'à l'ouverture de l'accueil **9h00**. Le soir de **17h00 à 18h00** à l'école maternelle, pour tous les enfants de 3 à 12 ans,
- b) **Les heures d'ouverture de l'A.L.S.H** le matin à **9h00** et l'après-midi **13h30**,
- c) **Les heures de sortie** **12h00** et **17h00**, (pour les enfants de **3 à 6 ans** à l'école maternelle) et (pour les **7/12 ans** à l'école primaire),
- d) Les effectifs sont limités à **85** enfants par jour.
 - ❑ 25 enfants âgés de 3 - 6 ans (*2015, 2014, 2013 et 2012*)
 - ❑ 30 enfants âgés de 7 - 8 ans (*2011, 2010*)
 - ❑ 20 enfants âgés de 9 - 10 ans (*2009, 2008*)
 - ❑ 10 enfants âgés de 11 - 12 ans. (*2007 et 2006*)

3) LA PAUSE MERIDIENNE (*cantine*) (cf. : *tableau pour les tarifs*)

A compter de l'année **2018**, la Communauté Urbaine du **Grand Reims** a opté pour la mise en place d'une **restauration collective**.

Les repas auront lieu à la Salle **Pierre Souverville** à Pontfaverger et se dérouleront **en 2 services** :

- 1^{er} service 12h/12h40** : les 3/6 et les 7/8
2^{ème} service 12h40/13h10 : les 9/10 et les 11/12 ans

Les repas seront fournis par **Api restauration**,

Les menus seront affichés aux différents points d'accueil (*à l'entrée de l'école maternelle et au tableau d'affichage à l'entrée de l'école primaire*).

SAUF CAS PARTICULIER :

En cas de régime alimentaire particulier les familles peuvent fournir le repas («L'enfant consomme, dans les lieux prévus pour la restauration scolaire, le repas fourni par les parents selon les modalités définies par le **P.A.I** (*projet d'accueil individualisé*) (**BO n°41 du 8 novembre 1999**).

4) LES SORTIES

- a) Les sorties sont **incluses** dans le **tarif ALSH**,
- b) Le jour d'une sortie à la journée le repas et le goûter seront fournis par le service de restauration **API** est seront **FACTURES** aux familles.
(Cf. *Tableau*)

5) Les VEILLEE(s) ou NUITEE(s)

- a) **Les veillées** (*Définies par l'équipe de direction et les animateurs*)

Les enfants seront pris en charge après la journée d'animations **17h** jusqu'au **21h30**. L'équipe d'animation proposera différentes thématiques lors de ces veillées en fonction de la tranche d'âge. (*Exemples : jeux TV, fureur, casino, loup garou, cluedo etc.*)

Le repas sera élaboré à l'initiative des enfants et animateurs (*ex : croquemonsieur, sandwiches, salades froides, crêpes etc.*)

Un coût supplémentaire de **2€** par veillée et par enfant vous sera comptabilisé lors de la facturation.

- b) **Les nuitées** (*Définies par l'équipe de direction et les animateurs*)

Les enfants seront pris en charge après la journée d'animations de **17h** jusqu'au lendemain matin **petit déjeuner compris**.

Le repas et le petit déjeuner seront élaborés à l'initiative des enfants et des animateurs.

Un coût supplémentaire de **5€** par nuitée et par enfant vous sera comptabilisé lors de la facturation.

Les veillées ou nuitées vous seront proposées dès le 1^{er} lundi de chaque semaine, la Directrice vous remettra les informations et modalités d'inscription, il vous suffira de compléter et de lui remettre le coupon d'inscription.

6) PAIEMENT

- a) Le paiement s'effectuera après l'A.L.S.H, la facture sera envoyée aux familles,
- b) Le paiement pourra s'effectuer en **chèques vacances (ANCV)**, bons **C.A.F** ou **M.S.A**,
- c) Le règlement de la facture peut se faire directement à la **Trésorerie Municipale** (rue Gambetta à Reims) ou par **internet** ou par **courrier**,

Sauf raison médicale et sur justificatif (certificat médical) **aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation ou d'absences exceptionnelles.**

7) TARIFS à la SEMAINE

Les sorties et les goûters sont compris dans le tarif à la semaine.
Aucun supplément demandé.

LE DEFAUT DE JUSTIFICATIF DE RESSOURCES ENTRAINERA LE TARIF LE PLUS ELEVE DANS LES TRANCHES QF.

L'A.L.S.H : 9h00/12h00 et 13h30/17h00 (Cf. tableau)

Cantine : 12h00/13h30 (Cf. tableau)

Garderie : 08h00/09h00 : 1€ de l'heure
17h00/18h00 :

Toute heure entamée est due.

Veillée(s) : 2€ (par veillée et par enfant)

Nuitée(s) : 5€ (par nuitée et par enfant)

**Les informations (dates, heures, lieux etc.) vous seront communiquées en début de semaine par l'intermédiaire de la Directrice, il vous suffira de remplir le coupon de participation et de le transmettre à la Responsable.
Le supplément vous sera comptabilisé lors de la facturation.**

TABLEAU DES TARIFS

<u>Quotient familial</u>	<u>QF1≤500</u>	<u>QF1≥500</u>	Garderie(s) Matin	Cantine <u>QF1≤500</u>	Cantine QF1≥500	Garderie(s) Soir	
<i>1^{ère}</i> SEMAINE 5 JOURS	50€	55€	1€x =	4.80€x =	5.34x =	1€ x =	
<i>2^{ème}</i> SEMAINE 5 JOURS	50€	55€	1€x =	4.80€x =	5.34x =	1€ x =	
<i>3^{ème}</i> SEMAINE 5 JOURS	50€	55€	1€x =	4.80€x =	5.34x =	1€ x =	
TOTAL€€€€€€	TOTAL GLOBAL

8) VETEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Pour vivre pleinement sa journée, il est préférable que l'enfant ait une tenue vestimentaire sans « contrainte », vêtements de sports ou une tenue ample et souple, baskets ou chaussures adaptés à l'activité extérieure.

Pensez à la casquette, lunettes de soleil et crème solaire si besoin.

Les petits devront arriver au centre munis d'un sac marqué à son nom et prénom composé d'un change.

Le port de bijoux est non recommandé la **C.U.G.R** décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration, les objets de valeur (*portables, lecteur mp3 etc.*) sont **STRICTEMENT INTERDITS**.

9) MALADIES ACCIDENTS

Les enfants malades ne peuvent être accueillis.

Pour les enfants ayant un traitement médical, il leur sera administré avec une ordonnance.

En cas de maladie survenant durant l'A.L.S.H, le Directeur appelle les parents et ils décident ensemble de la conduite à tenir.

En cas d'accident grave, le Directeur fait appel en priorité aux services d'urgence, pompiers, SAMU. Le service de protection infantile (PMI) sera averti dans les 24 heures par la direction (*pour les moins de 6 ans*).

10) DEPART DES ENFANTS

Les enfants pourront quitter l'A.L.S.H à partir de 17h00 uniquement avec les personnes autorisées, mentionnées lors de l'inscription.

Toute personne doit être munie d'une autorisation écrite d'un parent (ou représentant légal) et présenter une pièce d'identité. Les parents doivent alors prévenir la Directrice ou son adjointe en amont.

En cas de retard l'enfant sera confié à l'animateur responsable de la garderie.

11) DISCIPLINE

Tout enfant qui ne respecte pas la discipline (tenue, langage correct, respect des animateurs) s'expose à une sanction.

Les sanctions prises peuvent-être les suivantes :

Avertissement verbal,

Avertissement écrit,

Exclusion d'une journée

Exclusion définitif

} **Un courrier est adressé aux parents pour les informer de la sanction et de sa durée**

N° Agrément [0510500CL000618](#)

Bulletin à signer par le représentant légal de l'enfant et à nous joindre au dossier.

Nom :

Prénom :

Fait à :

Le :